

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 20 Septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 13 Septembre 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres présents :

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

Secrétaire de séance : Laurence DELBECQ

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du Conseil municipal :

- **DIA :**

- Non usage du droit de préemption pour 4 DIA : Le Chaffal
450 Route d'Epinouze
1015 Route de Moras
Le Chaffal

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET
2023**

Votants : 19

Pour : 19

**OBJET : MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTEUR DU 1ER
JANVIER 2024 – INTERVENTION DE LAURENCE DELBECQ**

La Trésorerie nous demande de prendre une délibération pour acter la mise en place de la nomenclature M57 développée à compter du 01/01/2024.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

Article 1 : adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 **développée**, pour le Budget principal de la Commune de Saint-Sorlin-en-Valloire, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 : conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2024.

Article 3 : autoriser le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 4 : appliquer la règle du prorata temporis pour les biens amortissables au regard d'une délibération, les frais d'études non suivis de réalisations et les subventions versées exceptés pour les subventions versées et les biens de faibles valeurs (c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 2 000 € et amortis en une année unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition).

Article 5 : autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Vu l'avis favorable du comptable en date du 18/08/2023 (cf annexe),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise en place de la nomenclature M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2024, telle que présentée ci-dessus,

Votants : 19

Pour : 19

**BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2 – OPERATION 267
RACCORDEMENT RESEAU BT – INTERVENTION DE LAURENCE DELBECQ**

Délibération annulée

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – INTERVENTION DE LUDOVIC
LACROIX**

La Commission s'est réunie afin d'examiner les demandes de subvention des associations locales. Il est donné le détail des subventions proposées pour 2023.

ASSOCIATIONS	MONTANT
ACCA	500
ACRDNS	50
ANACR26	50
APE SAINT SORLIN EN VALLOIRE	2 200
APEL DU SACRE CŒUR	200
BIBLIOTHEQUE	2 500
COMPAGNIE D'ARLANDE	300
CONSCRITS	150
DANSE DES COLLINES	300
ELECTROLAPSE	500

FNACA	250
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500
JSP	500
LA TRUITE DE VEUZE	250
LES AMIS DES ROSES D'AUTOMNE	300
ORCHESTRE D'HARMONIE	2 900
PATRIMOINE	1 000
BIKE CLUB SAINT SORLIN 26	1 500
ST SORLIN SPORTIF BASKET	3 500
TENNIS CLUB	1 800
USVG	3 800
CORDEE SPELEO	100
PETANQUE	300
PREVENTION ROUTIERE	110
	23 560

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'allouer les subventions aux associations telles que détaillées ci-dessus.

Votants : 19 Pour : 19

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

INONDATIONS DU 18/09/2023

Précipitations de 4h à 9h30 : 50 mm puis de 9h30 à 10h45 : 200 mm (au-delà des pluies centennales estimées à 180 mm en plusieurs heures).

Le Plan Communal de Sauvegarde a été déclenché avec évacuation de 2 lotissements. Accueil au Foyer de 50 - 70 personnes.

Les digues du Nant n'ont pas cédé, l'eau est passée dessus.

Village inondé. Au total, on dénombre entre 100 et 150 habitations sinistrées sur l'ensemble de la commune. Beaucoup de travaux à venir sur la voirie et les bâtiments communaux. L'état des lieux est en cours. Une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle a été faite au Ministère.

Ecole non évacuée, l'ensemble des élèves ont mangé à la cantine (195 repas pour 102 inscrits, plateaux de secours). Récupération des enfants par les parents à 16h.

Visite sur site du Préfet et de la Présidente du Conseil Départemental.

Travail à faire avec les agriculteurs pour les fossés et voir le service Rivière de la Communauté de Communes pour le suivi et l'entretien des rivières.

Intervention d'un hydrocureur (mercredi et vendredi) pour nettoyer et curer les regards.
Seule la montée Bois Rigaud (Glissement de terrain) et divers chemins restent fermés.

Ouverture d'une enveloppe par la Préfecture et le Département pour les communes sinistrées.

Merci aux personnes qui se sont rendus disponibles, très bonne réaction des pompiers, aide des agriculteurs et services communaux. Elan de solidarité et esprit positif.

Commune où il y a eu le plus de précipitations (Présence de la presse TF1 / FR2 / FR3 / M6 / BFM / France Bleu / Le Parisien mais pas du Dauphiné Libéré pourtant local).

Un bilan sera fait au prochain conseil.

RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

Rentrée scolaire bien passée, nouvelle direction et 6 nouveaux professeurs. L'équipe enseignante a bien aidé le lundi 18/09 (repas dans les classes).

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Intervention d'Agnès BELLAGAMBA et de Nadine CHOCRAUX dans les classes.

CCAS

Semaine Bleue du 2 au 8 octobre 2023 (accueil d'enfants de l'école publique et de l'école privée avec l'EHPAD). Animations en lien avec Valloire Loisirs, la Bibliothèque et les Amis des Roses d'Automne.

VALLOIRE LOISIRS

Cet été, 135 enfants inscrits sur une semaine. Arrivée d'un nouvel animateur Yann COASSE.

Une nouvelle activité sera à la Maison Bressy. Ouverture prévue le 4 octobre 2023.

Nouvelle permanence CAF aura lieu les jeudis.

COURRIER ADRESSE AU CONSEIL

Un administré refuse la convention de pose de poteau sur son terrain quartier Mallegarde. Une servitude d'utilité publique doit être mise en place pour ne pas priver 96 foyers. Cela va retarder de 2 mois le branchement de l'ensemble de la commune.

FETE DE LA MUSIQUE

Le Samedi 21 juin, Fête de l'école organisée par l'APE.

Le Samedi 28 juin, l'Harmonie jouera dans le parc.

CONSCRITS 2005

Bal de la vogue organisé par les conscrits 2005. La traditionnelle tournée brioches se fera en parallèle.

ASSOCIATIONS / COMMERCANTS

Un moment de convivialité sera organisé entre associations et commerçants.